

de votre canton, à l'intention des bureaux qui lui sont subordonnés.

Nous saisissons l'occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Berne, le 8 septembre 1924.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération, CHUARD.

Le chancelier de la Confédération, STEIGER.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 3 septembre 1924.)

Le Conseil fédéral a approuvé le complément du 17 juillet 1924 à l'ordonnance du canton de Zurich du 6 janvier 1921 sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties.

(Du 4 septembre 1924.)

Le Conseil fédéral a désigné comme délégués suisses au congrès international de médecine et de pharmacie militaire, qui aura lieu à Paris du 20 au 25 avril 1925, MM. le colonel Charles Hauser, médecin en chef de l'armée, comme chef de la délégation, le colonel Jules Thomann, pharmacien en chef de l'armée, et trois officiers du service sanitaire qui seront nommés ultérieurement.

Le Conseil fédéral a alloué au canton du Valais une subvention de fr. 18 760 au maximum (devis: fr. 32 000), pour la construction de travaux de défense contre les avalanches au Trützital, commune de Geschinen.

NOMINATIONS

(Du 4 septembre 1924.)

Département des finances et des douanes.

Administration des douanes.

Commis de contrôle au bureau principal des douanes Bâle C. F. F., P. V.: M. Alfred Zeller, de Zweisimmen et Bâle, actuellement commis de 1^{re} classe à ce bureau.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.09.1924
Date	
Data	
Seite	391-391
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 062

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.